

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2025_038**

CONVENTION AVEC L'ADTLB

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 avril à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 28 mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 28 mars 2025.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Christian GUESDON
 Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
 Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
 Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
 Gérard LEU a donné pouvoir à Hervé RICHARD
 Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
 Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Alain COUZIN
 Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
 Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE
 Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 20 février 2025 est adopté à l'unanimité.

DEL2025_038 : CONVENTION AVEC L'ADTLB

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le projet de convention de partenariat entre l'ADTLB et Seulles Terre et Mer,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 3 avril 2025.

Considérant que la communauté de communes soutient, depuis plusieurs années, l'Association de Développement Territorial du Bessin (ADTLB) dans ses actions culturelles, d'animation et de valorisation du patrimoine sur le territoire.

Considérant que l'ADTLB mène des actions culturelles en lien avec les axes de développement suivants :

- Une saison de diffusion de spectacles composée majoritairement d'artistes professionnels. Les dates et lieux de représentations sont convenus en accord entre les deux parties ;
- La valorisation des patrimoines ;
- Les actions culturelles avec les publics prioritaires identifiés par la communauté de communes : EHPAD, foyers, personnes en situation de handicap et scolaires.

Considérant que dans le cadre de cette convention la communauté de communes s'engage à verser une subvention annuelle de 20 000 € à l'ADTLB en 2025, 2026 et 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'ADTLB pour une durée de 3 ans, ainsi que tous documents nécessaires.

S'ENGAGE à verser une subvention annuelle de 20 000 € pendant 3 ans.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.



LE PRÉSIDENT

Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN